

SANTÉ

Le bouillon, un petit cube qui peut faire de gros dégâts

P. 28

STANDARD - ANDERLECHT
Les Mauves ont besoin du vrai Trebel

P. 21 & 22



NOTRE SUPPLÉMENT



Tous les programmes TV de la semaine

LE SOIR

JULIAN ASSANGE, ARRÊTÉ À LONDRES, INCULPÉ PAR WASHINGTON



Le fondateur de WikiLeaks a été arrêté à l'ambassade d'Equateur à Londres, où il était réfugié depuis sept ans. La justice britannique lui reproche d'avoir enfreint les règles de sa liberté conditionnelle. Mais Scotland Yard a reconnu que cette arrestation répondait aussi à une demande d'extradition faite par Washington. **P. 2 & 3**

© REUTERS



ÉDITO

JUREK KUCZKIEWICZ

Chassez ce Brexit que je ne saurais voir

Les 27 viennent de donner six mois de plus aux Britanniques pour se décider quant au Brexit. Ce faisant, ils ont, comme le dit joliment l'expression américaine, « shooté la canette plus bas dans la rue ». L'UE en sort-elle plus cohérente, plus forte et plus respectée ? Il y a trois semaines, les 27 avaient décrété qu'ils n'accorderaient de report prolongé à la Grande-Bretagne que si ses dirigeants leur présentaient un « plan crédible et soutenu par une majorité politique ». Il n'y a pas eu de plan crédible, pas de majorité politique sinon pour rejeter tous les plans qui lui ont été soumis, mais voilà : on a accordé l'article 50 du traité de Lisbonne a été pensé pour donner un maximum de prévisibilité et de sécurité juridique en cas de sortie d'un Etat membre, tout en limitant dans le temps cette période complexe et risquée. La nouvelle doxa inventée ces jours-ci consiste à prolonger cette période et à repousser les décisions à une date future qui pourrait encore être reportée à son tour, au nom... de la sécurité et du statu quo.

Cohérent ?

L'argument principal avancé par les leaders de l'UE consiste à dire qu'on évite « l'importation du chaos britannique ». Pourtant, en octroyant ce report qui oblige le Royaume-Uni à participer aux élections européennes, on s'apprête à réimporter des eurodéputés, un commissaire et des ministres britanniques dans toutes les enceintes

Les 27 ont décidé d'être facilement rassurés

décisionnaires. Jean-Claude Juncker lui-même reconnaît que « les Britanniques ont toujours été des partenaires difficiles ». Mais ses services et ceux de Donald Tusk assurent maintenant que cet Etat membre se montrera d'une loyauté d'officier et d'une inoffensivité de grenouille – quelle contradiction – maintenant qu'il sera doublement frustré de rester dans l'UE et de s'y voir traité en paria.

Les 27 – si l'on y inclut Emmanuel Macron qui plaiderait pour plus de sévérité au nom de la cohérence – ont décidé

d'être facilement rassurés. Ils ont une bonne et une mauvaise raison pour ce faire. La bonne : il est respectable et légitime que les femmes et les hommes à la tête de leurs pays hésitent à prendre une décision qui reviendrait à provoquer un Brexit sans accord, synonyme de chaos. La mauvaise : ces 27 chefs politiques ont repoussé à plus tard le risque du Brexit d'un qui serait du plus mauvais effet à la veille des élections européennes.

Enfin, on entend une nouvelle petite musique dans les milieux européens de Bruxelles. Elle chante la grandeur et la force du projet européen, désormais démontrées par l'incapacité du Royaume-Uni à en sortir... C'est ainsi que se confondent en ce moment, en un étrange unisson, les difficiles calculs politiques des 27 chefs d'Etat ou de gouvernement, et la foi quasi religieuse qui anime la technocratie de l'UE, et pour laquelle le Brexit raté sera la révolution tant attendue. Est-ce vraiment cela qui fera de l'UE une force respectée par ses citoyens et par le reste du monde ?



5 413635 086571

15 RÉGIONS 10 NÉCROLOGIE 24 MARCHÉS 25 MOTS CROISÉS 26 SUDOKU 26 MÉTÉO 26 LOTERIE 26 BON À DÉCOUPER 26 TELEVISION 27 MON ASSIETTE 28 PETITE GAZETTE 28

Les avocats attaquent l'Etat fédéral en justice

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone va introduire une action contre l'Etat, qui ne respecte pas le cadre du personnel judiciaire.

La justice marque de personnel. Le ministre compétent, Koen Geens (CD&V), affirme que le cadre est rempli à 90 %. Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be, estime, lui, que la moyenne est de 83 ou 84 %, avec de très fortes disparités selon les tribunaux. C'est pourquoi l'Ordre des barreaux francophones et germanophone va attaquer l'Etat fédéral en justice. Une action sera introduite devant le tribunal francophone de Bruxelles dans le courant du mois de mai.

Jean-Pierre Buyle explique la démarche : « Il s'agit d'une procédure en responsabilité de l'Etat. Nous voulons le forcer à respecter la loi, sous peine d'astreintes ». Il précise : « Nous fai-

sons deux reproches. Premièrement, le non-respect de l'indépendance de la justice, par le manque de moyens alloués. Deuxièmement, la violation du recours effectif à la justice pour les citoyens, notamment l'impossibilité de rendre la justice dans des délais raisonnables ». Il rappelle aussi que l'Ordre des barreaux ne représente pas ceux-ci, mais aussi les justiciables. « C'est avec cette casquette que nous атаquons l'Etat fédéral. Nous constatons que les deux derniers gouvernements ont désinvesti dans la justice. Conséquence : une détresse des justiciables et des délais inadmissibles. »

P. 2 & 3

GRAND FORMAT

La vallée de la Dendre, ce bout de Flandre qui succombe à l'extrême droite

P. 16 & 17



CHRONIQUE

Jean-Paul Marthoz : « L'Europe dans les griffes du panda »

P. 15

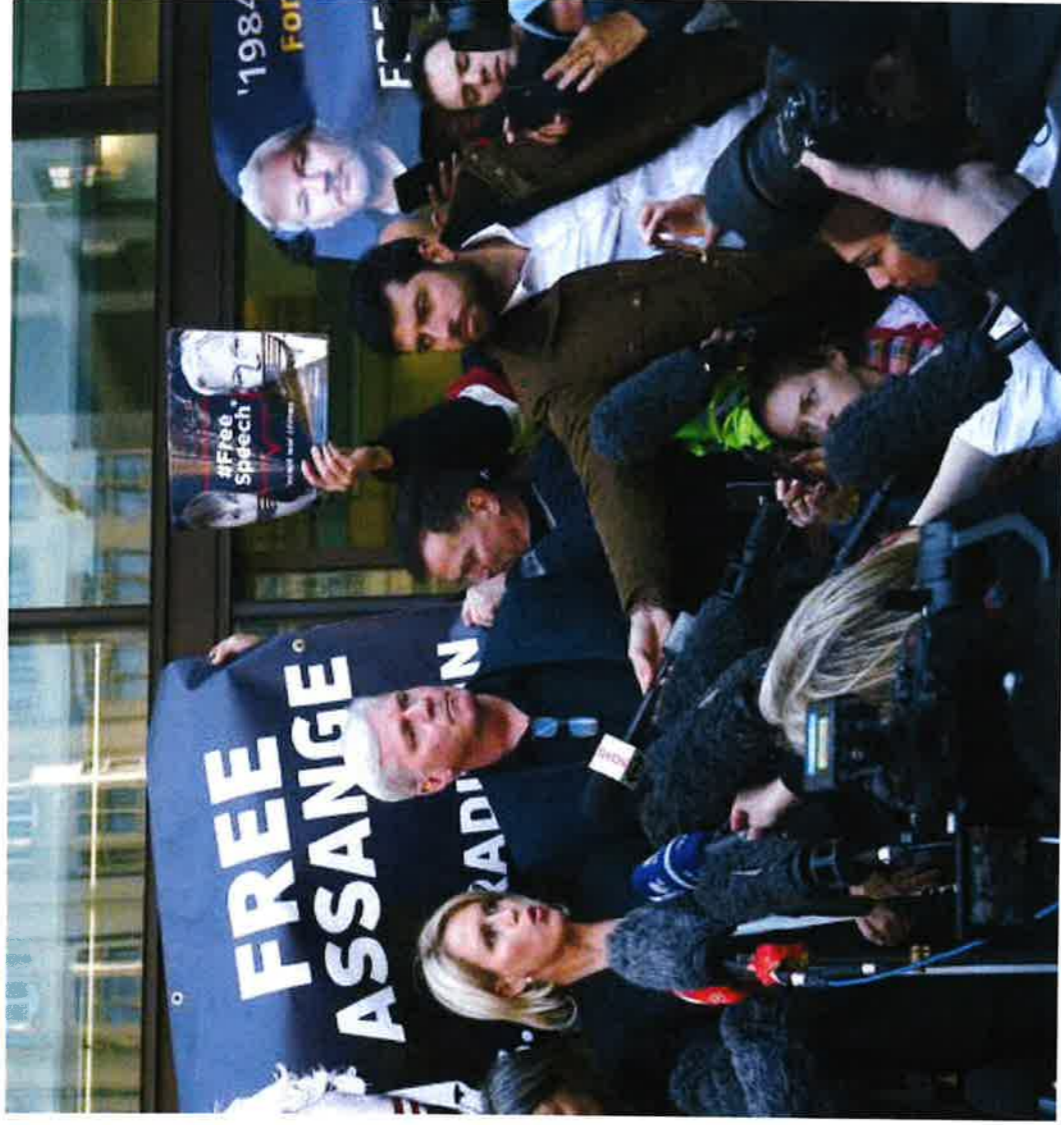
CINÉMA

Quand la nature se réveille au Biff, c'est toujours pour le pire

P. 18



d'extradition : administration Trump



Ce n'est pas mon affaire. Je ne sais rien à propos de WikiLeaks. Je n'ai vraiment aucun avis sur le sujet

Donald Trump

Hannity s'identifie sans complexes.

Car ce n'est pas sa vendetta contre Hillary Clinton qui motive la demande d'extradition américaine à l'encontre d'Assange, mais bien la divulgation massive de documents gouvernementaux confidentiels relatifs aux conflits en Irak et en Afghanistan, fournis par le frère de l'US Army Bradley Manning - devenu Chelsea Manning en 2014 à la faveur d'un changement de sexe -, gracié par Barack Obama sept ans après que la cour martiale l'ait condamné à 35 années d'emprisonnement. L'Administration Obama avait alors renoncé à poursuivre WikiLeaks, redoutant une vive polémique sur le respect du premier amendement de la Constitution de 1787 (liberté de la presse).

Dans un curieux retournement de situation, l'Administration Trump a cessé de présenter Julian Assange comme un héros de la presse libre. C'est elle, désormais, qui mène la danse judiciaire et semble déterminée à sceller le sort de ce « whistleblower » (lanceur d'alerte) controversé. Pour le secrétaire d'État Mike Pompeo, ex-directeur de la CIA, WikiLeaks constitue un « service

de renseignement non étatique hostile » et « une menace pour la sécurité nationale ». « Ah, la reconnaissance des grands hommes... », ironise le politologue et expert des États-Unis Corentin Sellin.

Mot de passe

L'Administration Trump veut le faire inculper sur la base des incitations supposées à l'attention de Manning en mars 2010 pour qu'il obtienne un mot de passe permettant d'accéder à des milliers de documents classés secret-défense provenant du département d'État américain et du Pentagone, repris dans les médias du monde entier, afin de produire toujours plus de révélations pour le compte de WikiLeaks.

Londres pourrait-il faciliter une extradition accélérée de cet encombrant détenu vers les États-Unis ? Le gouvernement de Theresa May, empêtré jusqu'au cou, devra faire face à une opinion publique majoritairement hostile et des ONG qui ne manqueront pas d'amorcer un débat sur la liberté de la presse et la protection des journalistes. Le président équatorien, Lenín Moreno, a, lui, laissé filtrer une condition des pourparlers entre Londres et Quito : « il ne sera pas extradé vers un pays où il risque la peine de mort ».

Reste la Suède, où Assange pourrait voir les accusations de viol réintroduites contre lui, selon les propos de l'avocate Elisabeth Massi Fritz, représentant une des deux plaignantes anonymes. « Nous allons tout faire pour que le cas soit ouvert, afin qu'Assange puisse être extradé vers la Suède et jugé », a déclaré Massi Fritz. Le temps presse : les faits seront prescrits en août 2020. « Tout ce est nouveau pour nous, tempère cependant la procureure Ingrid Isgren. Nous n'avons pas encore été en mesure de formuler une opinion basée sur les informations disponibles. Nous ne savons pas pourquoi il a été arrêté ». La preuve, si besoin était, que la coopération judiciaire anglo-suédoise ne pèse pas lourd dans les nouvelles relations anglo-américaines à l'heure du grand divorce européen.

L'arrestation de Julian Assange a rapidement mobilisé ses partisans devant le tribunal de Westminster à Londres - ici, le journaliste islandais et directeur de WikiLeaks, Kristinn Hrafnsson (à dr.), et l'avocate, spécialisée dans la défense des droits de l'homme, Jennifer Robinson. © REUTERS



C'est une vengeance personnelle du président Lenín Moreno parce que WikiLeaks il y a quelques jours a publié un cas de corruption très grave

Rapfael Correa,

ancien président de l'Équateur

JUSTICE

Avocats.be se rebiffe contre le manque de moyens de la justice



Avocats.be va attaquer l'État pour le forcer à respecter le nombre de magistrats et de greffiers prévu par la loi. Sous peine d'astreintes.

LOUIS COLART

Avocats.be sort l'artillerie lourde. L'Ordre des barreaux francophones et germanophone va attaquer l'État fédéral prochainement. En cause : le gouvernement ne respecte pas le cadre du personnel de justice prévu par la loi.

Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be, nous révèle que la décision a été prise collégialement au sein de l'Ordre la semaine dernière. L'action sera introduite devant le tribunal francophone de Bruxelles dans le courant du mois de mai, le temps de préparer un argumentaire écrit solide.

« Il s'agit d'une procédure en responsabilité de l'État. Nous voulons le forcer à respecter la loi, sous peine d'astreintes », précise l'avocat. « Nous faisons deux reproches. Premièrement, le non-respect de l'indépendance de la justice, par le manque de moyens alloués (le cadre n'est pas rempli). Deuxièmement, la violation du recours effectif à la justice pour les citoyens, notamment l'impossibilité de rendre la justice dans des délais raisonnables », détaille le président d'Avocats.be.

Au cœur du litige, qui sera bientôt débattu devant un tribunal, le non-respect du cadre de personnel de justice. La loi fixe en effet le nombre de magistrats (juges, procureurs) et de greffiers attribués à chaque juridiction. Ce cadre est actuellement rempli à plus de 90 % selon le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), à « 83 ou 84 % en moyenne », selon Jean-Pierre Buyle. Avec de fortes disparités selon les tribunaux.

« Détresse des justiciables »

« Imaginez qu'on tolère dans votre entreprise de devoir travailler en permanence avec 7 ou 8 employés sur les 10 nécessaires », illustre M. Buyle. « Koen Geens arrive au chiffre faux de 90 % du cadre rempli car il compte les postes ouverts aux recrutements. Or, ouvrir un poste ne signifie pas automatiquement qu'il est rempli. Loïn de là ! »

Avocats.be ferait-il de la politique, comme on l'en a accusé lorsqu'il a attaqué le décret initié par Theo Francken qui organisait l'enfermement de familles avec enfants au centre 127bis ? L'Ordre rappelle qu'il n'a pas que la représentation des avocats germanophones et francophones dans ses prérogatives. « Nous représentons aussi - et c'est une spécificité de notre Ordre - tous les justiciables. C'est avec cette casquette que nous атаquons l'État fédéral. Nous constatons que les deux derniers gouvernements ont désinvesti dans la justice. Conséquences : une détresse des justiciables et des délais inadmissibles, anormalement longs, pour que les affaires soient traitées », souligne le président d'Avocats.be. Il martèle : « La situation est mauvaise. Les cadres prévus par la loi ne sont pas respectés et le gouvernement affiche clairement sa volonté de ne pas les respecter ». L'Ordre passe donc à l'ac-



Est-ce que le cadre est pertinent ?

Là est la question.

Il faut en fait

redistribuer

les moyens

Koen Geens

Ministre de la Justice



tion. En espérant, menace d'astreintes à la clé, forcer la main du fédéral.

Posez la question des cadres à Koen Geens, il vous répondra que cette législation est « inadaptée ». Lorsque *Le Soir* lui a posé la question le mois dernier, le ministre fédéral remettait en cause son bien-fondé. « Est-ce que le cadre est pertinent ? Là est la question. Il faut en fait redistribuer les moyens », déclarait le ministre sortant. Ce dernier estime que le cadre manque de flexibilité. Réponse de Jean-Pierre Buyle : « Qu'il change la loi ! Il ne l'a pas fait pendant sa législature. Et son opinion repose sur quels faits ? Aucune étude ne vient appuyer son raisonnement sur le préjudice manqué de pertinence du cadre. En attendant, lorsqu'il faut plusieurs mois voire plusieurs années pour qu'une décision soit prise dans des dossiers familiaux, sur des pensions alimentaires par exemple, la justice ne remplit pas son rôle. C'est grave. »

Les diverses promesses de refinancement de la justice, par de nombreux partis (dont le CD&V de Koen Geens qui propose 740 millions sur la prochaine législature), ne sont pas de nature à faire patienter Avocats.be. « Nous sommes satisfaits par les propos du CD&V, du PS, du CDH, de Défi sur le besoin de refinancer... Mais mon département d'étude a montré que des annonces similaires avaient été faites lors de la dernière campagne. Au moment de faire des choix politiques, ça n'avait pas été suivi d'effets. On a préféré investir dans d'autres secteurs régaliens. » L'engagement de Koen Geens, dans nos colonnes, à ne reprendre le portefeuille de la justice qu'à la condition d'un refinancement massif a toutefois été bien accueilli par le monde judiciaire. Insuffisant pour empêcher le litige. Avocats.be entre l'État belge.